

AR Prefecture

063-216300566-20231208-2023_47-DE
Reçu le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 8 décembre 2023

Nombre de
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

L'an **deux mille vingt-trois** le **vendredi 8 décembre** à **20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, BONNET Christian, FONTENETTE Alexis, FOUGERE Gilles et VAISSE Bernard.

Date de la
Convocation :
01/12/2023

Absents ayant donné procuration : M. GUILLY Philippe représenté par M. FOUGERE Gilles

Absent : M. FAURIAT Jonathan

VOTES :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

**Délibération
N°2023_47**

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par délibérations du 23.05.2020 et 17.07.2020, Monsieur le Maire rend compte auprès du Conseil municipal des décisions suivantes qu'il a été amené à prendre :

Objet :
**Décisions du
Maire - validation**

➔ En date du 7 novembre 2023 : signature d'un devis d'un montant de 732,20 € HT (805,42 € TTC) avec l'entreprise HK Print, pour l'impression du bulletin municipal 2023 ;

➔ En date du 7 novembre 2023 : signature d'un devis d'un montant de 400,00 € HT (480 € TTC) avec le Conseil Départemental (ADIT63) pour la souscription aux services numériques 2023.

➔ En date du 16 novembre 2023 : signature d'un devis d'un montant de 5 774,68 € HT (6 929,62 € TTC) pour l'acquisition du matériel nécessaire à l'adressage (panneaux et plaques de rues et numéros) et ce conformément à la délibération 2023_43 qui autorise M. le Maire à signer le ou les devis dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée de 20000,00 € HT.

➔ En date du 5 décembre 2023 : signature d'un devis d'un montant de 5 234,28 € HT (6 281,14 € TTC) pour l'acquisition du matériel nécessaire à l'adressage (panneaux signalétiques type E31 et D29b – hameaux et directionnels). Le total des devis validés pour l'adressage s'élève à 11 008,96 € HT respectant ainsi l'enveloppe budgétaire prévue.

AR Prefecture

063-216300566-20231208-2023_47-DE
Reçu le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt

en préfecture le 11/12/2023

et publication le 15/12/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien DUGNAS

